

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 9 août 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce neuvième jour du mois d'août deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère

Sont absents :

Mme Lise Lapointe, Mairesse
M. Philippe Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Yvan Fortin, Directeur Général.

Formant quorum sous la présidence du Maire Suppléant Monsieur Gilles Savard, il a été adopté ce qui suit :

Le président demande un moment de silence.

1.1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 268-08-10

Monsieur Yvan Fortin, Directeur Général, procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour:
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2010;
- 3- Avis de motion :
- 4- Adoption des règlements :
- 5- Dérogation mineure :
- 6- Permis :
 - 6.1 Permis recommandés par le CCU;
- 7- Décisions du Conseil :

- 7.1 Adjudication d'une émission d'obligations suite à la demande des soumissions publiques; (Ajournement)
- 7.2 Résolution de concordance; (Ajournement)
- 7.3 Résolution de courte échéance; (Ajournement)
- 7.4 Résolution – Demande de cartes de crédit entreprise Visa Desjardins;
- 7.5 Autorisation de signataires – Vente d'un immeuble au 2845, Boulevard Malcolm-Fraser;
- 7.6 Autorisation de signataires – Lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de La Malbaie;
- 7.7 Autorisation de signature - Servitude de conduite d'égout sur la rue Leclerc;
- 7.8 Droit de passage – Piste cyclable;
- 7.9 Vente de terrain – Lot 3 562 053;
- 7.10 Résolution – Autorisation de changement de route collectrice;
- 7.11 Résolution d'interdiction d'arrosage;

8- Adjudication de contrats :

- 8.1 Adjudication de contrat – Fabrication et installation de système de passerelles métalliques au Mont Grand-Fonds;

9- Recommandations de paiements :

- 9.1 Recommandation eau potable : 987.66 \$;
- 9.2 Recommandation bibliothèque : 25 605.11 \$;
- 9.3 Recommandation Chemin de la Vallée : 30 934.64 \$;
- 9.4 Recommandation Mont Grand-Fonds : 4 694.92 \$;

10- Chèques à ratifier pour le mois de juillet 2010 :

Fonds d'administration :	27 740.53 \$
Accès D :	156 288.81 \$
Dépôt direct :	16 648.65 \$
Règl. # 733 :	11 481.07 \$
Règl. # 844 :	162 083.61 \$
Règl. # 872 :	2 596.13 \$
Règl. # 880 :	3 985.28 \$
Règl. # 909 :	908.65 \$
TOTAL	<u>381 732.73 \$</u>

11- Comptes à payer :

- 11.1 Comptes à payer pour le mois de juillet 2010 :

Fonds d'administration :	541 906.17 \$
Dépôt direct :	11 390.14 \$
Dépôt direct Règl. # 911 :	67.73 \$
Accès D :	49 160.90 \$
Accès D Règl. # 911 :	989.27 \$
Règlement # 870 :	4 779.81 \$
Règlement # 893 :	30 332.76 \$
Règlement # 911 :	83 841.64 \$

TOTAL	<u>722 468.42 \$</u>
-------	----------------------

12- Salaires du mois de juillet 2010 : 359 094.93 \$;

13- Divers :

13.1 Embauche de nouveaux employés;

14- Correspondance;

15- Période de questions;

16- Ajournement de la séance au 23 août 2010.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2010 RÉSOLUTION 269-08-10

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2010 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), en précisant qu'à la résolution numéro 257-07-10, l'adjudication de contrat pour la piste cyclable était pour la confection des plans et devis et non pour les travaux d'ingénierie tel que mentionné à la séance du 12 juillet 2010.

3- AVIS DE MOTION

4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

5 – DÉROGATIONS MINEURES

6- PERMIS

6.1- PERMIS RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U. RÉSOLUTION 270-08-10

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 2 août 2010, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
08-113-10	Pharmacie Jean Coutu	Pose d'une enseigne sur pylône et 2 enseignes au mur	Recommandé
08-114-10	Ville de La Malbaie	Construction bibliothèque Hôtel de Ville	Recommandé
08-115-10	Nicole Gilbert	Pose d'une enseigne sur potence	Recommandé
08-116-10	Encadrements La Malbaie	Pose d'une enseigne sur potence	Recommandé
08-117-10	Boulangerie Pain d'exclamation	Pose d'une enseigne sur le garde-corps du balcon au 2 ^e étage	Recommandé
08-118-10	Dans un Jardin	Pose d'une enseigne sur socle	Recommandé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les permis suivants soient accordés à : Monsieur Daniel Provencher, Pharmacie Jean Coutu, pour l'installation d'une enseigne sur pylône et 2 enseignes au mur du bâtiment; Monsieur Yvan Fortin, Ville de La Malbaie, pour la construction d'une bibliothèque et d'un nouvel Hôtel de Ville; Madame Nicole Gilbert pour la pose d'une enseigne sur potence en façade du commerce; Madame Guylaine Dufour, Encadrements La Malbaie, pour la pose d'une enseigne sur potence en façade du bâtiment; Madame Josée Gervais, Boulangerie Pain d'Exclamation, pour l'installation d'une enseigne sur le garde-corps du balcon au 2^e étage et à Monsieur Marc Harvey, Dans Un Jardin, pour la pose d'une enseigne sur socle en façade du bâtiment.

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUITE À LA DEMANDE DES SOUMISSIONS PUBLIQUES

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du 23 août 2010.

7.2 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du 23 août 2010.

7.3 – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du 23 août 2010.

7.4 – DEMANDE DE CARTES DE CRÉDIT ENTREPRISE VISA DESJARDINS
RÉSOLUTION 271-08-10

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie présente à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la FCDQ ») une demande d'émission de carte(s) de crédit Entreprise Visa Desjardins;

QUE si une telle demande est acceptée par la FCDQ, la Ville de La Malbaie signe une Convention de Services relative à l'émission de carte(s) de crédit Entreprise Visa Desjardins;

QUE Madame Johanne G. Tremblay, Trésorière et/ou Monsieur Raynald Tremblay Trésorier Adjoint, sont par les présentes désignés comme administrateur principal du programme de cartes de crédit Entreprise Visa Desjardins et qu'en cette qualité ils sont notamment autorisés à désigner les personnes aptes à les assister dans la gestion des cartes affaires en ligne à titre d'administrateurs secondaires;

QUE Monsieur Raynald Tremblay est par les présentes, autorisé à signer pour la Ville de La Malbaie et en son nom, tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

7.5 – AUTORISATION DE SIGNATAIRES – VENTE D'UN IMMEUBLE
AU 2845, BOULEVARD MALCOLM-FRASER
RÉSOLUTION 272-08-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour la vente d'un terrain de 9.1 mètre de façade et 50.2 mètres de profondeur pour une superficie de 699 m² sur le lot 04-08/206-1, avec bâtisse dessus construite, situé au 2845, Boulevard Malcolm-Fraser à La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte de vendre à Monsieur André Savard l'immeuble situé au 2845, Boulevard Malcolm-Fraser à La Malbaie au coût de 32 700.00 \$;

QUE ce Conseil autorise Madame La Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le contrat notarié et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir audit acheteur.

7.6 – AUTORISATION DE SIGNATAIRES – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE
RÉSOLUTION 273-08-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de La Malbaie se sont entendus sur une augmentation du taux horaire pour les employés saisonniers et temporaires aux postes de surveillant, assistant surveillant-sauveteur, préposé loisirs et moniteurs de terrain de jeux, de .15¢ de l'heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise Monsieur Gilles Savard, Maire Suppléant et Monsieur Yvan Fortin, Directeur Général à signer ladite entente avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de La Malbaie.

7.7 – AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE CONSENTIE
PAR MONSIEUR JEAN-PAUL SIMARD
RÉSOLUTION 274-08-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est propriétaire du réseau d'égout passant sur la rue Leclerc à La Malbaie et désire obtenir une servitude réelle et perpétuelle d'égout lui permettant l'entretien et la réparation de son système d'égout municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le Maire Suppléant et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, l'acte de servitude réelle et perpétuelle d'égout municipal à être consentie par Monsieur Jean-Paul Simard sur le lot 3 561 751 sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

QUE cette servitude est consentie à titre gratuit;

QUE les frais d'entretien et de réparation dudit réseau d'égout faisant partie de cette servitude seront à la charge de la Ville de La Malbaie;

QUE cette servitude soit inscrite à la fiche immobilière en faveur de la Ville de La Malbaie.

7.8 – DROIT DE PASSAGE – PISTE CYCLABLE
RÉSOLUTION 275-08-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a comme objectif l'aménagement d'une piste cyclable, avec les mesures de sécurité qui s'imposent, entre la Ville de Clermont et de La Malbaie dans un endroit difficile d'accès;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie, dans le cadre du programme du réseau alternatif de transport, désire obtenir la collaboration de Chemin de Fer Charlevoix pour le passage le long de la voie ferrée sur le lot 3 563 131, sur une longueur d'environ 750 mètres derrière les lots 3 560 798, 3 560 799, 3 560 813 et 3 560 814;

ATTENDU QU'une entente entre Chemin de Fer Charlevoix et la Ville de La Malbaie serait souhaitable et avantageuse pour l'ensemble des citoyens des deux villes et faciliterait la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE DEMANDER à Chemin de Fer Charlevoix la permission de passer le long de la voie

ferrée adjacente aux lots ci-haut mentionnés pour faciliter le passage de la piste cyclable;

D'AUTORISER Madame la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie toute entente entre les parties, permettant ce droit de passage.

7.9 – VENTE DE TERRAIN – LOT 3 562 053
RÉSOLUTION 276-08-10

PRODUITE à ce Conseil, l'offre d'achat de Monsieur Dave Audet , en date du 3 août 2010, concernant l'achat du lot 3 562 053;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil vende à Monsieur Dave Audet , un (1) terrain d'une superficie totale de 600.1 mètres carrés au taux de 19.50 \$ du mètre carré pour un montant de 11 701.95 \$, plus T.P.S.: 585.10 \$, plus T.V.Q.: 921.53 \$, formant un grand total de 13 208.58 \$, dont un acompte de 564.38 \$ taxes incluses a été versé, étant le lot 3 562 053 du cadastre officiel du Québec, situé au 50, rue des Hauts-Bois à La Malbaie;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, le contrat notarié et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir audit acheteur;

QUE le contrat de vente devra contenir une clause de droit de passage pour la ligne de transmission en faveur d'Hydro-Québec le cas échéant.

7.10 – AUTORISATION DE CHANGEMENT DE ROUTE COLLECTRICE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.11 – RÉSOLUTION D'INTERDICTION D'ARROSAGE
RÉSOLUTION 277-08-10

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques semaines il y a absence de précipitation notable;

CONSIDÉRANT QUE cette absence de précipitation affecte grandement les réserves d'eau de tous les secteurs de la Ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QU'il devient urgent que la population réduise sa consommation d'eau potable servant à l'arrosage, le lavage des automobiles ou le remplissage des piscines;

CONSIDÉRANT l'article 4.5.1 du Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes numéro 912-10 qui permet de fixer les modalités d'utilisation de l'eau potable lorsqu'il y a pénurie d'eau ou que celle-ci est appréhendée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de La Malbaie interdise à tous les abonnés du service aqueduc de l'ensemble

de tous les secteurs, d'utiliser l'eau potable à des fins d'arrosage, de lavage d'automobiles ou de remplissage de piscines tant et aussi longtemps que les réserves d'eau de la Ville de La Malbaie ne seront pas redevenues à un niveau sécuritaire.

QUE la levée de cette interdiction pourra être donnée par le Directeur Général ou son remplaçant.

8- ADJUDICATION DE CONTRAT

8.1 – ADJUDICATION DE CONTRAT – FABRICATION ET INSTALLATION DE SYSTÈMES DE PASSERELLES MÉTALLIQUES AU MONT GRAND-FONDS

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie n'a reçue aucune soumissions, la Ville de La Malbaie étudiera la possibilité de retourner éventuellement en appel d'offres pour la fabrication et l'installation de systèmes de passerelles métalliques au Mont Grand-Fonds.

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

9.1 – EAU POTABLE **RÉSOLUTION 278-08-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le traitement de l'eau potable, au montant de 987.66 \$ pour la période se terminant le 31 juillet 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 987.66 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.2 – BIBLIOTHÈQUE **RÉSOLUTION 279-08-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque publique, au montant de 25 605.11 \$ pour la période se terminant le 31 juillet 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 25 605.11 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.3 – CHEMIN DE LA VALLÉE **RÉSOLUTION 280-08-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la réfection d'une partie du Chemin de la Vallée, au montant de 30 934.64 \$ pour la période se terminant le 31 juillet 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 30 934.64 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.4 – CORPORATION DU PARC RÉGIONAL MONT GRAND-FONDS **RÉSOLUTION 281-08-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la Corporation du Parc Régional Mont Grand-Fonds, au montant de 4 694.92 \$ pour la période se terminant le 31 juillet 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 4 694.92 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

10 – CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE JUILLET 2010 **RÉSOLUTION 282-08-10**

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Au 31 juillet 2010 :

Fonds d'administration :	27 740.53 \$
Accès D :	156 288.81 \$
Dépôt direct :	16 648.65 \$
Règl. # 733 :	11 481.07 \$
Règl. # 844 :	162 083.61 \$
Règl. # 872 :	2 596.13 \$
Règl. # 880 :	3 985.28 \$
Règl. # 909 :	908.65 \$
TOTAL	<hr/> 381 732.73 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

11 – COMPTES À PAYER

11.1 – COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2010 **RÉSOLUTION 283-08-10**

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois de juillet 2010, au montant de 722 468.42 \$;

Fonds d'administration :	541 906.17 \$
Dépôt direct :	11 390.14 \$
Dépôt direct Règl. # 911 :	67.73 \$
Accès D :	49 160.90 \$
Accès D Règl. # 911 :	989.27 \$
Règlement # 870 :	4 779.81 \$
Règlement # 893 :	30 332.76 \$
Règlement # 911 :	83 841.64 \$
TOTAL	<hr/> 722 468.42 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2010 et autorise le Directeur Général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 722 468.42 \$.

12 – SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2010 – 359 094.93 \$ **RÉSOLUTION 284-08-10**

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois de juillet 2010 au montant de 359 094.93 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juillet 2010 au montant de 359 094.93 \$.

13- DIVERS

13.1 – EMBAUCHE DE NOUVEAUX EMPLOYÉS

Conformément à l'article 9 du Règlement No 863-08, sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats, fixant les limites des variations

budgétaires permises et les modalités de virements budgétaires, le Directeur Général fait rapport des nouveaux employés embauchés à la Ville de la Malbaie.

Employé	Fonction
Audet Raphaël	Moniteur de terrain de jeux
Belley Claudette	Surveillante – entretien
Girard Alexandre	Moniteur de terrain de jeux

14 – CORRESPONDANCE
RÉSOLUTION 285-08-10

PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

15 juillet 10 - De Monsieur Rémy Guay du ministère des Transports du Québec : Mesures de sécurité prises, suite à notre demande du 14 décembre 2009, concernant le problème de glace noire sur la Route 138, dans le secteur de Saint-Fidèle;

20 juillet 10 - De l'Association canadienne et québécoise des dépanneurs en alimentation, remerciements pour la résolution d'appui de la Ville de La Malbaie.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 20 h 50 à 21 h 15.

16- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 286-08-10

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21 heures 15 et ajournée au lundi 23 août 2010 à 20 h 00.

Gilles Savard, Maire Suppléant

Yvan Fortin, Directeur Général